



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »

Délibération n° 05/2025



Objet : Budget Primitif 2025

EXPOSÉ

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Châteaubriant a décidé de créer un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Foire de Béré » bénéficiant d'une autonomie financière et juridique pour gérer l'exploitation de la Foire.

Suite au 1^{er} Conseil d'Administration de la mise en place de l'EPIC du 20 décembre 2024, et sans attendre la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, afin de garantir la couverture des premières charges d'exploitation, indispensables au démarrage de l'établissement, il est proposé l'adoption du Budget Primitif 2025 de l'EPIC « Foire de Béré s'équilibrant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	500 000 €	500 000 €
Section d'Investissement	180 000 €	180 000 €

DECISION

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- 1) décide d'adopter le Budget Primitif 2025 de l'EPIC « Foire de Béré ».
- 2) d'autoriser le Président du Conseil d'Administration ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2025



Le Président,

Jean-Luc MARSOLLIER